

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèles
n° F-06-G-1546 du 27 octobre 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/F013048-D16

Compteur d'eau froide ACTARIS

modèles TU1 40, TU1 40 F, TU1 50, TU1 65, TU1 80, TU1 100

Classe C et classe B (position horizontale)

modèles TU1 65, TU1 80, TU1 100

Classe B (toutes positions)

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée par la directive 83/575/C.E.E. du 26 octobre 1983 relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 75/33/C.E.E. du 17 décembre 1974 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs d'eau froide, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié par le décret n° 84-1107 du 6 décembre 1984 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 76-130 du 29 janvier 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'eau froide.

FABRICANTS :

ACTARIS SAS – 9, rue Ampère – 71031 MACON – France.

ACTARIS SAS – 11, Bld Pasteur – 67000 HAGUENAU – France,

ACTARIS SAS – Strada Valcossera – 14100 ASTI – Italie,

ACTARIS SAS – Postfach 1161 – D23751 OLDENBOURG IN HOLSTEIN – Allemagne

OBJET :

Le présent certificat renouvelle :

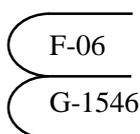
- le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 98.00.382.003.0 du 20 avril 1998 complété par les certificats n° 98.00.382.010.0 du 8 juin 1998, n° F-02-G-091 du 4 juillet 2002, n° F-03-G-121 du 7 mars 2003, n° F-03-G-171 du 7 mai 2003, n° F-05-G-1182 du 7 juillet 2005 pour les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40 , TU1 40 F, et TU1 50,
- le certificat d'approbation C.E.E. de modèles 97.00.382.004.0 du 8 juillet 1997, complété par le certificat n° 00.00.382.004.0 du 27 avril 2000, complété par les certificats n° F-02-G-092 du 4 juillet 2002, n° F-03-G-171 du 7 mai 2003, pour les compteurs d'eau froide ACTARIS modèles TU1 65, TU1 80, TU1 100.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques du compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40, TU1 40F, TU1 50, TU1 65, TU1 80 et TU1 100 sont identiques à celles définies dans les certificats précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires du compteur d'eau froide ACTARIS modèles TU1 40 , TU1 40 F, TU1 50, TU1 65, TU1 80, TU1 100 sont inchangées à l'exception du signe d'approbation CEE de modèle qui est dorénavant le suivant :



DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence F013048-D16, et chez les fabricants.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification